



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

RELEVÉ DE DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

02 NOVEMBRE 2021

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

Présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Patrick SAUZEDDE, Ludovic COMBE, Thomas BARNERIAS Chantal CHASSANG, Patrice BION, Serge THEALLIER

Absents excusés :

Ghislaine DUBIEN, Didier ROMEUF, Jean Eric GARRET, Rachel BOURNIER, Martine MUNOZ, Daniel BALISONI, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET.

Procuration :

Frédéric CHONIER à J.F DELAIRE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Thomas BARNERIAS est désigné secrétaire de séance.

1) RELEVÉ DE DÉCISIONS (RD) DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2021 (D)

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité.

2) POINT SUR LES COMMISSIONS - COMPTE RENDU ET DATES (I)

- Comité de gestion du label Pavillon Bleu : Lundi 8 Novembre à 16h30 – Aubusson d'Auvergne
- Comité de Pilotage du Schéma d'aménagement du lac d'Aubusson d'Auvergne : Jeudi 18 Novembre à 11h00 – Salle du Bureau – TDM
- Commission Habitat et Politique de la Ville du 23 novembre 2021 – Reportée.

3) DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE CONDORCET A PUY GUILLAUME (D)

Rapporteur : Tony BERNARD

Par délibération n° 20211217-05 du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a désigné deux représentants de Thiers Dore et Montagne (TDM) pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège Condorcet de Puy-Guillaume : Alexandra VIRLOGEUX (titulaire) et Bernard VIGNAUD (suppléant).

Il s'avère que Madame Alexandra VIRLOGEUX est dorénavant membre du Conseil d'Administration en qualité de représentante du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et qu'elle ne peut siéger à double titre.

Il convient aujourd'hui de désigner un nouveau représentant de TDM.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** la désignation de Tony BERNARD en délégué titulaire (Bernard VIGNAUD demeurant suppléant)

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

4) OPÉRATIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ (D)

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Montagne Thiernoise, 2 dossiers de demande de contribution de propriétaires occupants ont été déposés à la Communauté de communes :

- 2 000,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à CHABRELOCHE ;
- 469,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à ARCONSAT ;

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays de COURPIERE, 1 dossier de demande de contribution d'un propriétaire occupant a été déposé à la Communauté de communes :

- 1 705,00 euros des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à AUBUSSON D'Auvergne ;

Dans le cadre de l'OPAH-RU de Thiers, 1 dossier de demande de contribution de propriétaire occupant a été déposé à la Communauté de communes :

- 500,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, au 63 rue Béranger à THIERS ;

Soit un total de subventions s'élevant à **4674,00 euros**.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** l'octroi de ces contributions ;
- **Décide de les verser** après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

5) ACQUISITIONS FONCIERES ZONES HUMIDES CONTRAT TERRITORIAL DORE (I)

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président.

Le Bureau Communautaire du 16 mai 2019 avait donné un accord de principe pour l'acquisition de 20 ha de zones humides à forts enjeux (qualité/quantité/biodiversité).

Cet accord était un préalable au dépôt des demandes des subventions dans le cadre du Contrat Territorial de la Dore et du Contrat Vert et Bleu. L'acquisition de 20 ha de zones humides par TDM représente un budget prévisionnel de 50 000€, éligible à 80% de subventions, soit un autofinancement pour TDM de 10 000 €. Les acquisitions sont un préalable indispensable à la mise en œuvre d'actions de restauration qui seront réalisées par le Parc dans le cadre du Contrat Territorial de la Dore.

Des investigations de terrain ont été menées par le Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF) dans les zones humides prioritaires identifiées par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Dore (SAGE) et deux secteurs ont été identifiés sur TDM :

- Une tourbière d'environ 6.4 ha située entre les communes de Vollore-Montagne et de Noirétable ;
- Une zone humide de plaine alluviale d'une surface de 15 ha environ située sur la Commune de Dorat.

***Tourbière de Vollore-Montagne située au sud du lieu-dit Mousset:**

Cette tourbière représente un important gisement de tourbe puisqu'elle apparaissait dans un Atlas de 1949 qui répertoriait les tourbières importantes pour l'utilisation à des fins de combustible.

Les enjeux sont nombreux. Elle est située en tête de bassin versant, sur une ligne de crête, et elle alimente donc deux affluents de la Durole et du Couzon ; cours d'eau avec des problématiques très importantes de quantité et de qualité des eaux. Cette tourbière accueille des espèces et des milieux remarquables. De plus, le milieu est en mauvais état suite à la réalisation de drains pour le boisement ou pour l'extraction de tourbe. On peut donc espérer un gain écologique important à l'issue de la mise en œuvre d'actions de restauration.

***Zone humide de plaine alluviale de Dorat située au lieu-dit Chanière:**

Cette zone humide à faciès variés est fortement anthropisée. Elle est parcourue par un ruisseau et plusieurs drains plus ou moins entretenus. *Cette zone humide a été classée zone stratégique pour la gestion de l'eau (ZSGE) dans le cadre de l'étude Zone Humide du Sage Dore.* Cette zone est intégrée dans le périmètre de protection du captage « puits de Chanière » géré par le SIEA Rive droite de la Dore. Cette zone humide regroupe plusieurs enjeux majeurs : inondation avec une zone d'expansion naturelle des crues ; qualité avec des fonctions d'épuration, eau potable avec le captage de Chanière, quantité avec des fonctions de soutien d'étiage.

Afin de permettre l'acquisition future des parcelles, des démarches d'animation foncière sont nécessaires. Pour la zone humide de Chanière, cette animation serait confiée à un bureau d'études missionné par le Parc dans le cadre du Contrat Territorial Dore. Sur la tourbière de Vollore-Montagne, l'animation serait effectuée en régie par le Parc car le parcellaire est relativement simple et les techniciens rivières ont déjà été en contact avec les propriétaires dans le cadre de chantiers de restauration de berges.

Selon le calendrier prévisionnel, les démarches d'animation devraient se terminer avant décembre 2022 afin de permettre des acquisitions en 2023.

Il est demandé au Bureau communautaire

- **D'approuver** le principe d'une conduite de ces actions d'animation foncière.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

6) PRESENTATION DE LA PHASE 3 DES ETUDES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU VELO DANS LA VALLEE DE LA DORE (D)

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président.

En avril 2019, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a retenu la candidature portée par le Parc naturel régional (PNR) Livradois-Forez dans le cadre de l'appel à projet « Vélos et territoire ».

Cette candidature consistait à réaliser des études relatives au développement de la pratique du vélo dans la vallée de la Dore, en cohérence avec :

- Le Plan de paysage Vallée de la Dore et D906 du Parc naturel régional Livradois-Forez approuvé en 2018, et notamment son action 1.1 Un itinéraire ambitieux « La Dore à vélo » ;
- Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 de TDM, et notamment sa fiche-action B.5.1 Création d'un itinéraire cyclable PUY-GUILLAUME/THIERS/COURPIÈRE.

Ces études se décomposent en 3 phases :

- Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic du niveau de « cyclabilité » du réseau routier ;
- Phase 2 : Élaboration d'un schéma directeur vélo dans la vallée de la Dore ;
- Phase 3 : Définition d'un programme pré-opérationnel avec chiffrage et phasage des travaux sur le secteur test de COURPIÈRE à PUY-GUILLAUME.

Courant 2019, le Parc naturel régional Livradois-Forez et TDM ont constitué un groupement de commande pour porter conjointement le marché, la Phase 3 portant uniquement sur le bassin thiernois.

Les bureaux d'études retenus dans ce cadre en novembre 2019 sont B&L Évolution et VERDI Ingénierie.

TDM a directement piloté la Phase 3, avec un Comité de Pilotage dédié réuni à deux reprises, le 12 janvier et le 1^{er} juin 2021.

Les grandes orientations approuvées par le CoPil sont :

- Retenir des parcours ne passant pas par le bourg de PASLIÈRES, le dénivelé ayant été jugé trop important ;
- Travailler en deux temps, sur des aménagements de court terme par marquage et jalonnement, et des aménagements de long terme par la création de voies cyclables dédiées sur certains segments.

Le CoPil a par ailleurs validé les fiches itinéraires précises proposées par les bureaux d'études, accompagnées d'un chiffrage estimatif et d'un échéancier de mise en œuvre sur 12 ans.

À leur demande, le rapport des bureaux d'études a été présenté aux conseillers municipaux des Communes concernées lors de 3 réunions par secteur :

- 4 octobre 2021 : NOALHAT/PASLIÈRE/PUY-GUILLAUME ;
- 5 octobre 2021 : DORAT/PESCHADOIRES/THIERS ;
- 7 octobre 2021 : COURPIÈRE/NÉRONDE-SUR-DORE.

Les principales remarques émises lors de ces 3 réunions de secteur sont :

- Éviter le traitement systématique en enrobé des itinéraires lorsqu'ils sont en site propre ou sur des voies partagées avec les engins agricoles, pour réduire l'imperméabilisation des sols,

tout en tenant compte du confort d'usage et des coûts d'entretien des revêtements. L'enrobé est à privilégier sur les secteurs où le trafic cyclable risque d'être dense ;

- Traiter de la même manière tous les propriétaires de l'ancienne voie ferrées allant de PUY-GUILLAUME à THIERS et acquérir les parcelles sans avoir recours à l'expropriation ;
- Privilégier l'emprise de la voie ferrée pour aménager l'itinéraire entre NÉRONDE-SUR-DORE et COURPIÈRE.

-
Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** la Phase 3 des études relatives au développement de la pratique du vélo dans la vallée de la Dore ;
- **Prends acte** des remarques émises par les conseillers municipaux lors de 3 réunions de secteur qui ont eu lieu en octobre 2021 dans la future mise en œuvre de cette Phase 3 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Désignation Stéphane RODIER et Jean-Pierre DUBOST au CLIC de Thiers Délibération à produire.
- Thomas BARNERIAS questionne suite au mail de Christine LINDRON, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL), sur la juste utilisation de la TEOM au regard des besoins identifiés pour le fonctionnement de ce budget annexe précis.
- Il est rappelé la démarche de réexamen des bases fiscales, avec le cabinet FININDEV. La première démarche relève de l'identification d'anomalies fiscales. Certaines d'entre elles demandent une collaboration des Communes. Des rendez-vous vont être proposés (en visioconférence).